

STAGE INTERGÉNÉRATIONNEL 2019

Perte d'autonomie, tous concernés !

SNES

209 rue Nationale - LILLE

MARDI 22 JANVIER 2019

9h00 à 17h00

Vous avez, ou vous aurez, des ascendants en perte d'autonomie, des proches victimes d'accidents graves ou de maladies invalidantes, vous travaillez en lycée auprès de jeunes qui se forment aux métiers médicaux, paramédicaux, d'aides à la personne... vous êtes donc concernés par la nouvelle loi qui s'élabore en ce moment dans le ministère d'Agnès Buzyn.

Nous vous proposons de faire un point sur les premiers résultats des consultations auprès des syndicats .

Nous réaffirmerons et actualiserons, avec vous, nos revendications en matière de formation. Nous évoquerons les limites du rôle accru des « aidants »(que le gouvernement voudrait voir remplacer les personnels qualifiés).

Et nous parlerons enfin du financement (propositions gouvernementales et nos contre- propositions).

Avec la participation (entre autres) de Monique Daune, ancienne responsable du secteur protection sociale du SNES.

Les stages syndicaux sont ouverts à tous. L'autorisation d'absence pour y participer est de droit. N'hésitez pas à vous inscrire à plusieurs d'un même établissement. Le SNES participe aux frais de déplacements des syndiqués.

Pour participer à ce stage : il faut vous inscrire auprès du SNES de Lille (voir ci-dessous)

Puis déposer votre demande d'autorisation d'absence de droit auprès de votre établissement avant le 22 décembre 2018 ([modèle à compléter](#)).

En cas de difficulté pour participer à ce stage, n'hésitez pas à contacter le SNES de Lille !

Inscription :



[formulaire](http://www.lille.snes.edu/) d'inscription en ligne
www.lille.snes.edu/ Rubrique : Stages syndicaux



03 20 06 77 41



s3lil@snes.edu



Le SNES, pour agir ensemble



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN